

QUEL DEVENIR POUR LES AGRICULTURES AFRICAINES ?

MARC DUFUMIER *

En Afrique, l'agriculture demeure pour l'essentiel manuelle, mais forte de savoir-faire. Néanmoins les agriculteurs ne parviennent plus à rester compétitifs face aux importations alimentaires en provenance des États-Unis ou de l'Union européenne car la productivité du travail agricole y est 200 fois supérieure et est aggravée par les écarts considérables dans les niveaux des soutiens publics.

La spécialisation qui est proposée aux pays africains – culture d'exportation, hors concurrence du Nord – les met en concurrence et favorise la chute de leurs revenus. Il convient donc de promouvoir des systèmes de production diversifiés permettant aux agriculteurs de ne pas dépendre de la fluctuation des prix d'une seule production, tout en assurant aux familles paysannes une grande part de leurs besoins vivriers. Il faudrait également favoriser la complémentarité entre agriculteurs et éleveurs et permettre aux États africains de protéger leur agriculture vivrière par des droits de douane conséquents.

Les agricultures africaines se caractérisent par leur grande diversité, due en premier lieu aux conditions écologiques.

Des conditions agro-écologiques et socio-économiques très contraignantes

En Afrique sahélo-soudanienne (Sénégal, Mali, Niger, Mauritanie et Burkina Faso, entre autres), le climat est semi-aride et les terrains, déjà peu fertiles, sont très sensibles à l'érosion. Dans les régions situées plus au sud, où la pluviométrie

* PROFESSEUR D'AGRICULTURE COMPARÉE ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE À L'INSTITUT DES SCIENCES ET INDUSTRIES DU VIVANT ET DE L'ENVIRONNEMENT (AGROPARISTECH)

paraît globalement plus importante, la période favorable à la croissance végétative est bien plus longue ; mais du fait de l'abondance des précipitations, les sols sont soumis à des phénomènes importants de lixiviation et ne détiennent qu'une faible teneur en éléments minéraux.

Dans les régions sahélo-soudaniennes, les sols les plus aptes à la culture sont situés généralement sur les terrasses alluvionnaires des quelques grands fleuves (Niger, Sénégal, etc.) et les épandages sableux d'origine éolienne. Relativement profonds, ils n'en sont pas moins acides et assez peu pourvus en humus et éléments minéraux. Cette faible fertilité des sols constitue une contrainte majeure. Et il existe aussi et surtout de vastes surfaces de plateaux dont les cuirasses et gravillons latéritiques ont été décapés par l'érosion éolienne et où l'on ne peut que très difficilement pratiquer l'agriculture. Ces étendues de steppes à épineux servent alors surtout de parcours pour les troupeaux d'éleveurs nomades et transhumants.

Dans ces régions, l'accès à l'eau doit aussi retenir toute notre attention. Les populations d'agriculteurs sédentaires se sont fixées préférentiellement là où les nappes phréatiques n'étaient pas trop profondes. Les puits traditionnels dont les femmes puisent encore l'eau à la corde illustrent bien la faiblesse du niveau d'équipement. Ces puits servent aux usages domestiques et à l'abreuvement des animaux. En saison sèche viennent s'y abreuver aussi les troupeaux de bovins et camélidés des éleveurs nomades et transhumants.

Les éleveurs qui ont de grands troupeaux sont contraints par les conditions écologiques de faire de grands déplacements et pratiquer des formes diverses de nomadisme ou de transhumance. Les troupeaux qui remontent vers le nord pendant la saison des pluies ont coutume de redescendre vers les terroirs cultivés dans les zones plus méridionales pendant la saison sèche. Ils pâturent alors les chaumes des céréales (sorgho, mil et maïs) après que les épis ont été récoltés. C'est la pratique de la vaine pâture. Une fois achevées les récoltes, les animaux conduits par les éleveurs peuvent évoluer librement, sans entrave, sur les terres agricoles, du fait de l'absence de clôture.

Les arbres et arbustes fourragers de la savane sahélo-soudanienne contribuent largement à l'affouragement des animaux, mais tout comme les graminées spontanées de la strate herbacée, ils sont soumis aujourd'hui au surpâturage et sont de moins en moins abondants. Les surfaces cultivées par les agriculteurs ont en effet gagné du terrain aux dépens des

régions pastorales moins arrosées situées plus au nord, tant et si bien que les troupeaux nomades et transhumants ont subi une réduction drastique de leurs disponibilités fourragères, avec pour conséquence de les voir revenir de plus en plus précocement vers les terrains momentanément cultivés par les agriculteurs sédentaires. Les dromadaires, qui n'avaient pas l'habitude de descendre au-delà des fleuves Sénégal et Niger, se déplacent maintenant bien plus au sud, au risque parfois d'occasionner des dégâts aux cultures et provoquer des conflits avec les agriculteurs.

L'accès au foncier constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour le développement rural. Les terres restent encore souvent la propriété éminente de clans ou de lignages. Mais un processus de privatisation et de mise en titre d'un certain nombre de terres est désormais en cours, sous la pression de certaines organisations internationales, ce qui commence à engendrer des phénomènes d'enclosure et d'accaparement du foncier avec l'apparition progressive d'un véritable marché de la terre dont sont exclues les catégories d'agriculteurs et d'éleveurs les plus pauvres.

Une agriculture manuelle, mais forte de ses savoir-faire

Face aux conditions agro-écologiques contraignantes, les agriculteurs et éleveurs ne sont pas sans savoir-faire. Mais force est de constater qu'ils ne disposent que d'un très faible niveau d'équipement. Les agriculteurs n'ont bien souvent accès qu'à des outils manuels et plus rarement attelés. Nombreux sont ceux qui pratiquent le sarclobinage à l'hilaire, un outil à long manche et lame tranchante, poussé entre les plants de mil ou de sorgho de façon à éliminer au plus vite les mauvaises herbes et faire en sorte que les plantes cultivées puissent bénéficier au maximum du peu d'eau infiltrée dans les sols. La productivité, en termes de surface par actif, est encore plus faible quand les paysans utilisent la houe ou la daba, outil à manche court et dont le maniement suppose d'être courbé.

Au sud de l'Afrique soudano-sahélienne, dans le nord de la Côte d'Ivoire, et dans les plaines d'épandage de crue des fleuves Niger et Sénégal, les agriculteurs ont pu parfois aménager des rizières dont les rendements ne sont pas négligeables, mais le repiquage fait à la main y induit une productivité du travail inévitablement limitée. Le riz est récolté à la faucille ; la femme qui exécute souvent ces tâches doit se courber des heures

durant et lorsqu'elle porte son enfant sur le dos, le travail est d'autant plus pénible.

Pour autant, le recours aux seuls outils manuels dont on voit bien qu'il limite sensiblement la productivité du travail ne doit pas nous amener à considérer que les techniques agricoles seraient pour autant archaïques et inappropriées. Bien au contraire, on constate que face à des conditions agro-écologiques et socio-économiques extrêmement aléatoires, les paysans sont parvenus bien souvent à inventer et mettre en œuvre des systèmes de cultures associées capables de bien intercepter l'énergie solaire pour les besoins de la photosynthèse et de minimiser les risques de résultats catastrophiques en cas d'accidents climatiques.

Au cours des dernières décennies, la culture attelée et l'énergie animale ont été introduites dans certaines régions pour les travaux de préparation du sol, le désherbage et parfois les semis. Cela a permis de passer d'un demi ou un hectare à deux hectares et plus par actif.

La traction animale et le labour peuvent s'avérer utiles dans les régions semi-arides pour que l'eau puisse s'infiltrer dans le sol, mais à la condition que la préparation du sol ne retarde pas trop la date des semis, car un semis précoce peut être souvent profitable aux agriculteurs. Or très souvent, le sol reste encore trop dur et le front d'humectation trop peu profond pour que l'on puisse réaliser les labours aussitôt après les premières pluies. D'où le fait que dans les régions les plus semi-arides, on préfère souvent pratiquer un semis direct à sec, en espérant que les pluies arrivent ensuite assez rapidement, de façon à ce que la levée des graines soient la plus précoce possible.

Une autre contrainte se situe dans les difficultés auxquelles doivent faire face les agriculteurs pour fertiliser les sols avec les déjections animales qui sont pourtant parfois importantes, mais dont une grande partie de l'azote qui y est contenue se volatilise par manque d'eau et du fait qu'on ne fabrique pas un véritable fumier en y mélangeant de la paille. Des possibilités ne sont pas encore exploitées dans ce domaine alors qu'elles pourraient constituer des voies de progrès intéressantes. Les parcs où sont rassemblés tous les soirs les animaux sont en effet des lieux où s'accumulent des déjections animales qui pourraient servir à la fabrication de fumier et être ainsi plus largement mises à profit par les agriculteurs pour la fertilisation de leurs terres. Encore faudrait-il qu'ils puissent disposer de fourches, râtaux et charrettes, pour la manutention des

matières organiques, le transport des pailles vers les parcs, l'épandage du fumier sur les champs, etc.

Les conditions agro-écologiques ne sont donc pas l'unique facteur expliquant la faible productivité des agriculteurs de l'Afrique sahélo-soudanienne ; celle-ci provient aussi et surtout de leur faible niveau d'équipement, encore dérisoire. Mais lorsque les conditions se présentent sous des auspices plus favorables, les paysanneries ont souvent fait preuve d'une grande ingéniosité pour mettre en valeur les maigres potentialités productives de leurs écosystèmes.

Il est ainsi à noter qu'au sud du Mali, du Sénégal et du Burkina Faso, la chute des feuilles des arbres, de karité par exemple, contribue aussi largement à la fertilisation des terres. Celles-ci apportent des éléments minéraux extraits par les racines en profondeur et contribuent au maintien du taux d'humus dans les couches arables. Les paysanneries ont su bien souvent maintenir un parc arboré, pas forcément très dense, qui permet de cultiver à l'ombre sur des sols fertilisés naturellement aux moindres coûts monétaires.

Écart de productivité entre agriculteurs sur le marché international

Les agriculteurs africains dont l'outillage reste encore exclusivement manuel ne parviennent plus aujourd'hui à rester compétitifs face aux importations alimentaires en provenance des États-Unis ou de l'Union européenne. Cela tient au fait que la productivité du travail agricole y est plus de deux cent fois inférieure à celle des exploitations hautement moto-mécanisées du « Nord ».

Un paysan pauvre qui repique son riz à la main, en Casamance, dans le sud du Sénégal, ne peut guère repiquer annuellement plus d'un demi-hectare ; et sans fertilisation aucune, son rendement net moyen en paddy, une fois défalquée la part de la production conservée pour les semences, ne parvient pas à dépasser une tonne à l'hectare ; soit une valeur ajoutée maximale de 500 kg par actif et par an. Avec ses tracteurs et ses semoirs, son concurrent de Camargue ou de Louisiane parvient à implanter plus de cent hectares par an ; avec ses engrais chimiques et ses produits phytosanitaires, il parvient à obtenir des rendements supérieurs à 5 tonnes à l'hectare ; soit un produit brut de 500 tonnes par actif et par an. Par contre, cette agriculture qu'on qualifie souvent de productiviste est aussi très destructive. Les valeurs perdues

dans le processus de production – la semence les engrais, les carburants du tracteur, l'usure de l'avionnette ou l'usure de la moissonneuse-batteuse – représentent environ les 4/5 de la production totale. Pour comparer les productivités du travail, il nous faut donc calculer les valeurs ajoutées par actif. Mais même en considérant que les 4/5 de cette production représentent un coût en intrants chimiques et en dépréciation de matériels, la valeur ajoutée annuelle par actif n'en équivaut pas moins à 100 tonnes de paddy, soit une productivité nette deux cent fois supérieure à celle du paysan casamançais. Sur le marché de Dakar, les riz de Casamance côtoient les riz thaïlandais, européens et nord-américains. Pour pouvoir vendre leur riz aux mêmes prix, les paysans sénégalais sont donc obligés d'accepter une rémunération de leur travail deux cent fois inférieure à celle de leurs concurrents du « Nord ». Comment pourraient-ils, dans ces conditions, dégager des revenus suffisants pour équiper davantage leurs exploitations et devenir un jour compétitif ?

Le drame est que de tels écarts de productivité existent aussi avec l'arachide, le mil, le sorgho, le coton, etc. En ce qui concerne la culture du cotonnier, par exemple, les écarts de productivité entre agriculteurs africains et nord-américains sont tout aussi élevés du fait des niveaux d'équipement : on récolte encore le coton à la main au Burkina Faso, alors qu'aux États-Unis, on utilise le cotton-picker. Les surfaces cultivées par actif ne sont pas du tout les mêmes. La différence de productivité ne se situe pas tant au niveau industriel, puisque les machines sont importées d'Europe, des États-Unis ou d'ailleurs, mais au niveau du travail agricole en lui-même. S'il existe de bonnes raisons de vouloir développer les filières de commercialisation et de transformation – ce sont des pistes qu'il nous faut évidemment explorer, et que les Africains explorent déjà –, il faut avoir en mémoire que, de l'égrenage au tissage, les machines industrielles et les technologies utilisées sont importées au prix de l'accroissement de la dette en Afrique.

On a dit un peu vite aux Africains qu'ils ne devraient plus produire chez eux ce que l'on peut trouver à bas prix ailleurs et qu'ils devraient spécialiser au contraire leurs agricultures vers ce pour quoi leurs écosystèmes présentent de réels avantages comparatifs sur le marché international. Mais que pourraient alors produire les Sénégalais pour l'exportation ? Ne leur resterait-il plus finalement qu'à spécialiser leur économie dans l'exportation de force de travail sur les marchés clandestins de main-d'œuvre ? Alors même que les pays du Nord s'efforcent de

fermer leurs frontières aux flux migratoires ? La question n'est donc pas seulement de lutter contre les subventions aux exportations des pays riches mais de donner aussi le droit aux nations africaines de faire ce que nous avons fait nous-mêmes avec succès : protéger leurs agricultures vivrières dans le cadre de marchés communs régionaux par le biais de droits de douane conséquents.

Dans les débats internationaux au sein de l'OMC, les discussions autour des subventions occultent trop facilement cet écart de productivité de 1 à 200, même s'il est indispensable de rappeler les montants des aides. En France, les subventions de la PAC représentent 12,5 milliards d'euros avec deux « piliers » : les subventions directes découplées de la production (9,5 milliards) et des aides au développement rural. Une part importante de nos exportations de céréales et de viandes ne parvient à se maintenir que grâce à ces subventions. Les économistes appellent cela du « dumping », avec pour effet de faire baisser encore davantage les prix sur le marché mondial. Aux États-Unis, 25 000 exploitants agricoles spécialisés dans la production cotonnière perçoivent à eux seuls plus de subventions que le montant total du produit intérieur brut du Burkina Faso, pays dans lequel la culture du cotonnier concerne près de deux millions de ruraux. Aux différences de productivité viennent donc s'ajouter aussi des écarts assez considérables dans le niveau des soutiens publics.

La moto-mécanisation et la spécialisation en agriculture : une illusion pour les paysans africains

Face aux énormes écarts de productivité qui affectent les agriculteurs africains sur le marché international, nombreux sont les agronomes qui sont tentés de souscrire à la logique du rattrapage technologique et au mirage de la moto-mécanisation. Il n'y aurait évidemment aucune raison pour que l'Afrique soit exclue des technologies « modernes », mais lorsque les revenus ne sont que de un à deux euros par jour, le coût de l'énergie et de l'entretien du matériel devient beaucoup trop élevé. Et à quoi bon moto-mécaniser le travail agricole si ce n'est que pour remplacer les agriculteurs nationaux par des machines importées, au risque d'accélérer l'exode rural sans création d'emplois en ville ? Certes, il faut penser à des technologies plus productives, mais celles-ci doivent d'abord contribuer à satisfaire davantage les besoins des populations, sans destruction

d'emplois ni dommage pour l'environnement. D'où le besoin de concevoir des techniques réellement modernes et novatrices, adaptées aux conditions agro-écologiques et socio-économiques des paysanneries locales.

Pour certains agro-économistes, l'espoir se situerait dans la moto-mécanisation des exploitations agricoles, avec notamment le recours à des tracteurs. Mais force est de reconnaître que leur utilisation présuppose l'abattage des arbres situés en plein champ, alors même que ceux-ci jouent un rôle souvent primordial pour la reproduction de la fertilité des sols. Par ailleurs, les tracteurs se substituent le plus souvent à la force de travail paysanne et permettent à leurs détenteurs de s'approprier la plus grande part des terrains agricoles, parfois en toute légalité, en s'appuyant sur des lois dictées depuis Dakar, Bamako ou Niamey qui affirment le précepte suivant : « la terre à celui qui la travaille ». Cela n'est pas sans poser de graves problèmes quand ces outils sont utilisés par certaines grandes familles pour monopoliser à leur profit les terres qui étaient jusqu'alors plus ou moins libres d'accès pour les agriculteurs et les éleveurs.

Dans les régions plus humides de l'Afrique forestière (Côte d'Ivoire, Cameroun, Congo, etc.) il est souvent proposé aux agriculteurs de spécialiser leurs systèmes de culture vers la seule fourniture de produits pour lesquels il n'existe pas de concurrents aux États-Unis ou en Europe : café, cacao, caoutchouc, etc. Pourquoi ne produiraient-ils pas chez eux ce que l'on ne trouve pas en Europe ou en Amérique du Nord, quitte à importer le riz, le blé et le maïs dont les pays tempérés sont devenus largement excédentaires ? Cette spécialisation selon les avantages comparatifs se révèle en fait totalement illusoire. Car tous les pays intertropicaux sont invités à faire de même, au point d'observer des surproductions de café, cacao et caoutchouc à l'échelle mondiale. Les cours de ces produits sur le marché international ne cessent alors de s'effondrer que lorsqu'ils procurent aux paysans une rémunération de leur travail inférieure à celle obtenue avec les cultures vivrières. Les prix des produits agricoles spécifiquement tropicaux fluctuent alors de telle sorte qu'ils n'apportent qu'une rémunération du travail deux cent fois inférieure à celle des grands exploitants du Nord !

Plutôt que de prôner la spécialisation, il conviendrait en fait de promouvoir des systèmes de production diversifiés permettant aux agriculteurs ne pas dépendre des fluctuations de prix d'une seule production tout en assurant aux familles paysannes une grande part de leurs besoins vivriers. De même

devrait-on sans doute parfois proposer des processus de transformation à la ferme qui permettent aux agriculteurs de valoriser au mieux par eux-mêmes les productions destinées à la vente et s'approprier les valeurs ajoutées correspondantes. Ainsi au Burundi, plutôt que de vouloir concentrer les processus de dépulpage et séchage du café aux mains de grandes entreprises industrielles, au risque de devoir transporter les cerises de café sur de longues distances, il conviendrait de favoriser l'accès des paysans à de petites machines permettant de réaliser ces opérations au sein même des exploitations, avec pour conséquence de ne transporter que des grains déjà séchés, à plus haute valeur ajoutée par unité de poids et de volume. Les pulpes de café restent alors aux mains des paysans et peuvent servir à la fertilisation organique des champs vivriers. Contrairement à bien des idées préconçues, l'agriculture ne se prête pas toujours à d'importantes économies d'échelle et sa spécialisation excessive se révèle donc contre-productive.

En matière de gestion de l'eau, beaucoup d'espoirs ont été placés dans la réalisation de réseaux d'irrigation à partir de grands barrages ou de stations de pompage motorisées, notamment dans les pays d'Afrique sahélo-soudanienne où les précipitations annuelles sont peu abondantes. Mais ici encore, trop peu d'attention est portée aux diverses charges récurrentes, permettant d'assurer le fonctionnement des périmètres irrigués (carburants pour les moto-pompes), l'entretien des canaux, le renouvellement des matériels (pièces de rechange), etc. Le prix de l'énergie fossile ne va sans doute pas cesser de monter dans les années qui viennent. N'oublions pas qu'en janvier 1994, quand le franc CFA a été dévalué, le prix du pétrole mesuré en francs CFA a doublé du jour au lendemain, ainsi que celui des pièces de rechange pour les moto-pompes, et cela n'a pas été sans poser de nombreux et graves problèmes pour la filière rizicole au Sénégal et en Mauritanie, le long du fleuve Sénégal, à un moment où du fait du barrage écrêteur de crue situé en amont, il n'étaient plus possible de pratiquer les cultures de sorgho de décrue comme autrefois. Sans doute conviendrait-il dorénavant de porter surtout l'attention sur des systèmes d'irrigation par gravité et les modalités de recharge des nappes phréatiques.

Alternatives techniques, accès au crédit, au foncier et à l'eau : diversifier les activités agricoles, renforcer la complémentarité entre agriculteurs et éleveurs, développer la gestion locale.

Pour satisfaire les besoins d'une population sans cesse croissante, il existe d'ores et déjà des alternatives techniques

adaptées aux diverses conditions paysannes mais leur mise en œuvre suppose généralement que les agronomes et les économistes prennent soin d'aller regarder ce qu'ont déjà inventé les paysans avec le souci de valoriser leurs savoir-faire.

Même dans les régions semi-arides de l'Afrique sahélo-soudanienne, il s'avère possible d'accroître les rendements céréaliers sans avoir nécessairement recours à des engrais chimiques importés et coûteux. Sous la frondaison d'un arbre comme l'Acacia albida, une légumineuse qui contribue à la fixation biologique de l'azote de l'air, le rendement du mil est plus de deux fois supérieur à ce qu'il est dans les espaces où on ne trouve pas un tel arbre. L'idée serait de faire en sorte que l'on puisse planter aux alentours d'une quarantaine d'Acacia albida à l'hectare. On sait que le passage des troupeaux de ruminants sur les champs cultivés peut contribuer à cette implantation puisque la dormance de la graine d'Acacia albida est levée en passant dans le tube digestif des animaux ; mais encore faut-il, pour aboutir à un tel résultat, que l'arbre ait le temps de pousser, sans être sur-pâturé alors même que de nombreux éleveurs de retour de transhumance éprouvent de grosses difficultés à nourrir leurs troupeaux. Il leur est alors difficile d'accepter de mettre momentanément en défens certaines surfaces.

La question des revenus se pose donc de manière incontournable. Le bétail peut jouer un rôle majeur dans la reproduction du couvert arboré et il est possible d'assurer une complémentarité entre l'élevage et l'agriculture. Mais du fait de la raréfaction actuelle des ressources fourragères, les querelles entre éleveurs et agriculteurs pour la terre deviennent de plus en plus fréquentes et rendent nécessaire la mise en place de procédures destinées à la gestion concertée du foncier et des terroirs agricoles. Ces procédures ne devraient pas être dictées depuis les capitales africaines ou depuis les sièges des instances internationales, mais devraient être négociées et faire l'objet de consensus à des niveaux de subsidiarité plus proches du local.

Au Sud-Mali, la Compagnie malienne des textiles (CMDT), compagnie d'État dont la privatisation est envisagée prochainement, a permis aux agriculteurs de diversifier considérablement leurs systèmes de production, grâce à des crédits gagés sur la production cotonnière. Ces crédits ont permis aux agriculteurs d'acheter des semences, des engrais et des produits phytosanitaires, et de s'équiper en animaux de trait, charrues et charrettes. Conçues au départ pour promouvoir la culture cotonnière, les interventions de la CMDT ont

finalement permis à des agriculteurs de développer aussi d'autres cultures en rotation avec les cotonniers : maïs, sorgho et mil. Les agronomes craignaient que cet essor n'aboutisse à une grave crise de reproduction de la fertilité des sols du fait notamment de l'extension de la pratique de l'abattis-brûlis. Mais dans la majorité des zones étudiées récemment, cela n'est pas intervenu ; car les paysans ont pu en réalité inventer un nouveau système dans lequel les terres cultivées le sont désormais tous les ans, grâce à d'importants apports de fumures organiques. Moyennant l'acquisition de charrettes attelées, les agriculteurs ont été en mesure de transporter les chaumes de céréales et des feuilles de toutes sortes pour constituer des litières dans les parcs destinés à la stabulation nocturne des animaux, et fabriquer du même coup un fumier qui est ensuite transporté vers les parcelles cultivées.

Certaines zones autrefois soumises à l'agriculture d'abattis-brûlis sont dorénavant réservées exclusivement au pâturage des animaux et les allers-retours quotidiens des troupeaux entre ces aires de parcours et les parcs situés aux abords des champs cultivés contribuent de fait à d'importants transferts de matières organiques en direction de parcelles qui peuvent être mises désormais en culture tous les ans. En l'espace de moins de trois décennies, les agriculteurs du Sud-Mali ont donc été capables d'inventer un nouveau système agraire associant étroitement agriculture et élevage. Et l'on peut maintenant fonder quelques espoirs dans l'élevage de vaches laitières en zones périurbaines. Le fourrage donné au bétail permet de produire du lait, de la viande, mais aussi du fumier pouvant contribuer à la reproduction de la fertilité des terres.

A Madagascar, l'utilisation de la dolique, une légumineuse cultivée en dérobée entre les rangées de maïs, permet grâce à son enracinement puissant de trouver de l'eau en profondeur une fois la saison sèche arrivée. Une fois récolté le maïs, le sol reste totalement recouvert de végétation et se trouve ainsi protégé de l'érosion. A quoi s'ajoute le fait que la dolique, autre légumineuse, contribue aussi à la fertilisation biologique des sols en azote. Des bandes enherbées peuvent à la fois servir de ralentisseur de ruissellement et de fourrages pour les troupeaux.

Autre exemple dans une région septentrionale du Burkina Faso : les paysans construisent parfois de petits barrages pour constituer des retenues d'eau collinaires destinées à favoriser l'infiltration de l'eau et la recharge des nappes phréatiques. Lorsque ces retenues commencent à s'assécher, on peut y faire des cultures de décrue grâce à leur humidité résiduelle. Bien

d'autres techniques à la portée des paysans peuvent aussi contribuer à diminuer l'érosion des sols, accroître les rendements, et améliorer les revenus paysans, de façon à ce que les agriculteurs puissent ensuite par eux-mêmes épargner, investir et équiper toujours davantage leurs unités de production

Promouvoir et protéger les formes d'agriculture paysannes

Néanmoins, ces alternatives techniques supposent d'être dans un système d'agriculture paysanne, c'est-à-dire familiale et ancrée dans le « pays ». Contrairement à certaines idées encore avancées ici ou là, l'agriculture capitaliste à salariés n'est pas la meilleure des voies à emprunter pour espérer améliorer la condition paysanne. Pour autant, la privatisation en cours du foncier dans certains pays montre que l'on s'en approche chaque jour davantage. Dans le Sud-Mali, les « agriculteurs du dimanche » sont de plus en plus nombreux. Ce sont des fonctionnaires de la ville, des médecins, des avocats, des notaires, des professeurs, etc., qui achètent du foncier en pourtour des pôles urbains et utilisent des salariés pour les mettre théoriquement en valeur. Mais pour dégager un bénéfice suffisant, en relation avec le capital investi, l'exploitant doit embaucher de la main-d'œuvre et la rémunérer faiblement. Sinon, il lui sera plus rentable de laisser les terres en friche et attendre que leurs prix s'élèvent sur le marché foncier.

Pour conclure, quelques paramètres fondamentaux doivent être traités prioritairement. Il s'agit tout d'abord de sécuriser l'accès des paysans au foncier agricole, aux terres de parcours, à l'eau et aux autres ressources naturelles. De toute évidence, si l'on veut que le couvert arboré se développe, en étroite association avec l'agriculture et l'élevage, il faut qu'agriculteurs et éleveurs puissent se mettre d'accord sur de nouvelles modalités d'accès aux ressources naturelles et de mise en valeur des écosystèmes. De ce point de vue, l'immatriculation et la privatisation du foncier ne sont pas sans présenter quelques dangers, alors que l'on pourrait procéder à l'élaboration de nouveaux codes fonciers, qui reposeraient non pas tant sur les codes coutumiers d'autrefois, mais sur de nouvelles pratiques agricoles et pastorales, ayant fait préalablement l'objet d'une large concertation entre agriculteurs et éleveurs d'une même zone.

La certitude de revenus suffisants pour les paysans ne peut être garantie qu'en protégeant les agricultures vivrières et

les marchés intérieurs. L'accès à des crédits diversifiés doit être encouragé. A ce niveau, la privatisation de certaines sociétés publiques telles que la CMDT fait craindre une plus forte répression à l'égard des agriculteurs qui « détournent » les crédits gagés sur la production cotonnière, alors même qu'ils leur permettent de diversifier leurs cultures et leurs activités. Il ne s'agit pas de nier la faillite financière et morale de nombreuses sociétés publiques, mais encore faut-il avoir connaissance des facteurs qui l'ont engendrée. Dans le cas de la CMDT, trois causes peuvent en être à l'origine : la corruption de certains cadres et personnels, l'impossibilité pour la CMDT de revendre le coton sur le marché international face à des agriculteurs deux cents fois plus productifs et de surcroît subventionnés, et le paiement des agriculteurs à un niveau trop élevé. Mais n'oublions pas cependant que la CMDT assurait aussi un service public, à travers ses systèmes de crédit et de vulgarisation qui donnaient aux agriculteurs la possibilité d'acquérir de nouveaux moyens de production : charrettes, engrais, semences, etc. Les paysans ont souvent innové, grâce aux crédits octroyés par la CMDT, même si ce fut parfois à l'encontre des conseils fournis par cette même société ; et c'est ce rôle de service public qui risque de disparaître avec la privatisation de l'entreprise.

La gestion sociale de l'eau constitue un autre défi à relever. Que ce soit l'eau des nappes phréatiques ou l'eau de surface dans les grands périmètres irrigués, son usage est souvent limité et conditionné par l'appropriation inégale du foncier avec souvent pour conséquence un accès inégal à l'eau et de nombreux conflits entre exploitants. Les paysans manifestent alors de fortes résistances pour entretenir les canaux d'irrigation et payer la redevance sur l'eau. Les inégalités d'accès au foncier et à l'eau sont fonction de la localisation des parcelles et de leur distance à l'égard des sources ou des canaux. Il faudrait parvenir à des accords locaux reposant sur des droits d'usage de l'eau, acceptés par tous et protégés par des tribunaux agraires de proximité, car la subsidiarité doit être la plus grande possible dans ce domaine.

Au niveau macro-économique, il faut impérativement donner le droit aux États africains de protéger leur agriculture vivrière par des droits de douane conséquents. Plutôt que de pratiquer du dumping à l'extérieur avec des produits vivriers standards, la France doit quant à elle réorienter son agriculture sur son marché intérieur et vers l'exportation de produits haut de gamme en direction des marchés solvables. Il est donc urgent

que les 9,5 milliards d'euros du premier pilier de la PAC soient réaffectés au budget de la restauration collective en commençant par celui des écoles primaires, pour que les enfants puissent manger correctement pour pas cher tout en relançant la demande en produits de qualité. La France doit redécouvrir ce qu'est son réel avantage comparatif en matière agricole : la diversité de ses terroirs. Il faut promouvoir en France une agriculture de qualité qui rémunère les agriculteurs par les prix et non par des subventions, ce qu'ils ont, en outre, toujours demandé.

Les subventions ne doivent pas servir à alimenter le dumping à l'égard du producteur de Casamance ou d'ailleurs. Le moment est opportun : les négociations commerciales et le cycle de Doha sont bloqués, et la PAC devra faire l'objet d'une réévaluation en 2008, dans le contexte d'une présidence française à l'Union européenne. C'est le moment ou jamais de revoir la politique agricole dans l'intérêt bien compris de nos agriculteurs et plus encore dans celui des paysanneries pauvres du Tiers-Monde.